

l'a rapporté l'article, il a qualifié de honteux l'ajournement de ce projet. Il a dit:

Je comprends parfaitement les problèmes financiers du gouvernement fédéral, mais il est honteux qu'on ait retardé un projet que Radio-Canada a promis aux citoyens de Saskatoon depuis plusieurs années.

L'article continue:

Il a dit qu'un deuxième poste de télévision était un besoin pressant pour la ville, et le public en général s'est prononcé en faveur d'un poste complet de Radio-Canada.

Les gens de ma ville ont dit bien d'autres choses encore. A n'en pas douter, les citoyens de Saskatoon veulent un autre poste. Si l'on songe au fait qu'ils paient les mêmes taxes que les autres contribuables ailleurs au pays pour financer Radio-Canada, alors il est évident qu'ils ont droit à un autre poste, tout comme bien d'autres villes de même importance au Canada.

Nous estimons que le gouvernement se doit de réétudier sa décision et, au moins à titre provisoire, de donner un autre service, soit par un poste émetteur sans studios, ou encore en permettant à un poste privé de combler le vide créé par la décision du gouvernement. La décision de supprimer un poste est un autre exemple de la façon dont le chef du gouvernement désappointe l'espoir du ministre compétent. Elle va à l'encontre de la recommandation du Livre blanc sur la radiodiffusion, où à la page 9 on lit ce qui suit:

Nous recommandons, en outre, chaque fois que la chose est pratique, dans les régions qui ne sont desservies que par un seul service canadien, que si le service est assuré par une station privée, l'autre service provienne de la Société Radio-Canada. Si Radio-Canada est actuellement le seul service, le second service doit être privé.

Puis, il y a cette phrase importante:

Toutefois, là où il y a de graves obstacles à un tel développement parallèle, ils ne doivent pas empêcher qu'on accorde cet autre service par d'autres moyens, du moins sur une base temporaire.

Voilà une recommandation du comité que nous aimerions voir abroger.

Des rumeurs circulent présentement dans la ville de Saskatoon selon lesquelles le premier ministre de la Saskatchewan aurait rendu visite au premier ministre du Canada juste avant cette annonce. Il en serait arrivé à une sorte d'entente qui permettrait à une station privée en Saskatchewan, une station qui aurait, soit dit en passant, quelque inclination pour le gouvernement actuel, d'installer une station satellite dans la région de Saskatoon, ce qui aiderait la station privée à se sortir de certaines difficultés financières. Il appartient au gouvernement de faire taire de

telles rumeurs avant que les gens de la ville que je représente n'y ajoutent foi.

Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de faire quelques remarques d'ordre général sur certains autres aspects du bill dont nous sommes saisis. Le Livre blanc de 1966 décrit ainsi l'un des objectifs de Radio-Canada:

La détermination d'établir et de maintenir un système de radiodiffusion sonore et visuelle au Canada s'inscrit essentiellement dans la poursuite de l'identité et de l'unité canadiennes.

Le rapport du comité de la radiodiffusion et de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, exprime la même idée, mais en termes différents:

Un réseau de radiodiffusion distinctement canadien est essentiel à notre identité, notre unité et notre vitalité nationales en ce second siècle de notre existence.

Pour ma part, je suis heureux de voir que le bill dont nous sommes saisis ne contredit pas ces deux propositions, mais j'affirme que j'en appuierai le principe seulement si la radiotélévision privée est aussi complètement accessible à tous les Canadiens. J'en appuierai le principe pourvu que les régions non desservies présentement par Radio-Canada reçoivent le service de la Société. J'appuierai le principe pourvu que les dispositions de ce bill signifient que les divers talents canadiens, ceux de nos écrivains, de nos réalisateurs, de nos comédiens, etc. seront pleinement utilisés.

J'appuierai ce projet de loi tant qu'il aura un caractère nettement canadien et que son objectif principal sera non seulement de favoriser un génie canadien distinct, mais aussi d'encourager les Canadiens qui se consacrent à des activités artistiques.

Radio-Canada ne devrait pas être un instrument de propagande mais d'éducation. Or, je dois l'avouer, je partage la profonde inquiétude du député du Yukon qui a fait allusion à l'article du bill autorisant le cabinet à préempter et à diffuser n'importe quel programme considéré par le comité exécutif ou par le gouverneur en conseil d'une importance spéciale pour les Canadiens en général. Le ministre a déclaré, comme d'ailleurs l'avocat distingué de York-Sud, que le gouvernement n'utiliserait jamais cette disposition à des fins de propagande. Dans ce cas, monsieur l'Orateur, elle ne devrait pas figurer dans le projet de loi.

Un système de radiodiffusion vraiment canadien devrait servir non seulement à divertir mais aussi à éclairer. Il devrait permettre aux diverses régions de communiquer et les aider à mieux se comprendre. Aucun groupe ne devrait s'en servir pour répandre